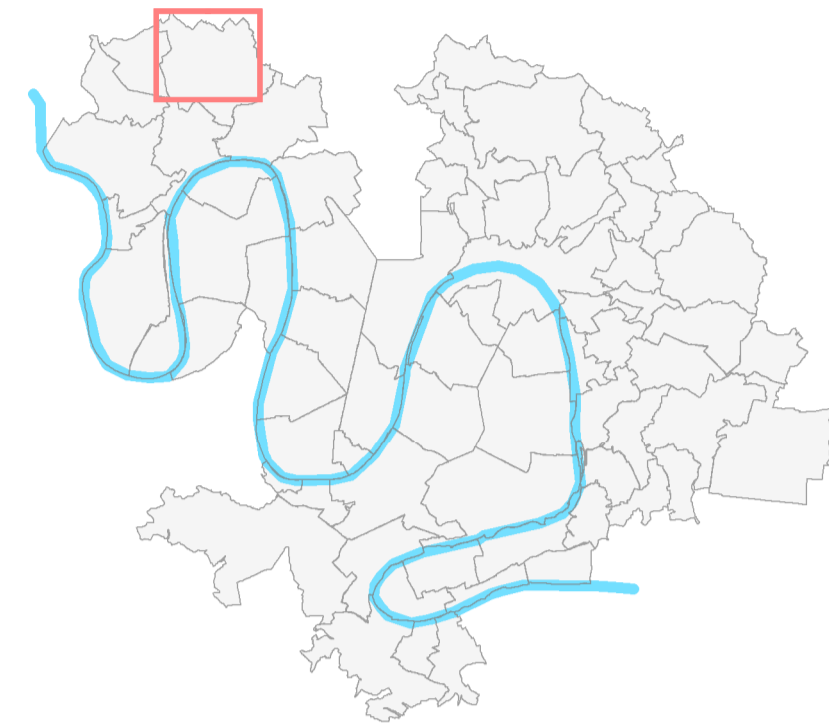




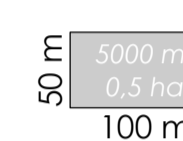
4.2 - Règlement graphique  
4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques

Approuvé le 13 février 2020  
Modifié le 25 septembre 2023

Plan n° 15



Echelle : 1 / 5 000



RISQUES NATURELS

Plan d'exposition aux risques (PER)



Limite de PER

Plan de prévention des risques inondation (PPRI)



PPRI approuvé

Risque ruissellement (hors PPRI)



Aléa faible



Aléa moyen



Aléa fort

Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)



Aléa faible



Aléa moyen



Aléa fort

Etude spécifique  
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.6

Zone de vigilance (hors PPRI)



Zone de vigilance

Remontée de Seine



Remontée de Seine

Risque faïence

Etude spécifique  
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.5



Zone de risque

Risque cavité



Zone de risque cavité souterraine

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)



PPRT approuvé

Installation classée protection de l'environnement (ICPE)  
ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété



ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété



Limite communale



PSMV



Emprise bâtie



Parcelle cadastrale

